

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M^{me} Agnès TUCAI
domicilié à agnès.schendlin@gmail.com

copie du procès-verbal dressé le 29 septembre 2022 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) famille Feytaud
n° 319 de M^{me} Ellen DAC GARRY veuve SCHENDLIN
du (2) située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 29 septembre 2022

Cachet de la Commune

Le Maire,



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifiée à Madame Claudie DAC GARRY
domiciliée à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), 14, avenue Sainte-Foy

copie du procès-verbal dressé le 29 septembre 2022 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) famille perpétuelle
n° 319 de Madame Ellen DAC GARRY veuve SCHEROLIV
du (2) située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 29 septembre 2022

Cachet de la Commune

Le Maire,



Christian BOVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Famille REITOU / CELHAY
domicilié à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), allée Paulmy

copie du procès-verbal dressé le 29 septembre 2022 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) l'habitation familiale
n° 321 de M Madame REITOU Maria Teresa née CELHAY
du (2) située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.


Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 29 septembre 2022

Cachet de la Commune

Le Maire,


Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M monsieur Joseph FERRÉ
domicilié à Le Bouscat (Vicende), 123, avenue Georges Clemenceau
et à la famille FERRÉ, 32, rue Guillaume Leclerc à Herbault (Vicende)

copie du procès-verbal dressé le 29 septembre 2022 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle familiale
n° 955 de M monsieur Joseph FERRÉ
du (2) 30 octobre 1962 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 29 septembre 2022

Cachet de la Commune

Le Maire,



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Famille MAZIERE
domicilié à Cambo-les-Bains, Villa Pausanias, rue des Basques

copie du procès-verbal dressé le 29 septembre 2022 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) famille perpétuelle
n° 1440 de M Armand Arnot MAZIERE
du (2) 06 février 1961 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 29 septembre 2022

Cachet de la Commune

Le Maire,


Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M^{me} Christine PLATZ-MAUCHAETIÈRE
domicilié à Paris 14^{ème} arrondissement, 16, avenue Paul Appell

copie du procès-verbal dressé le 29 septembre 2022 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) Perpetuelle Pamela (MAUCHAETIÈRE)
n° 211 de M^{me} Verde Arlette MAUCHAETIÈRE
du (2) 7 novembre 1966 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 29 septembre 2022

Cachet de la Commune

Le Maire,



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Famille TOURNEUX
domicilié à Cambo-les-Bains, maison Pétunia, boulevard des Terrasses
et/ou : Angers (Mairie-St-Léon), 1, avenue de l'Hôtel Dieu

copie du procès-verbal dressé le 29 septembre 2022 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle familiale
n° 785 de M Henri TOURNEUX
du (2) 25 juillet 1966 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 29 septembre 2022

Cachet de la Commune

Le Maire,


Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains


(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M^{me} Jeanne Marie PÉCOÏCH (famille PÉCOÏCH)
domicilié à Cambo-les-Bains, Maison Rogues (au Roguesmaia)

copie du procès-verbal dressé le 29 septembre 2022 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) familiale spirituelle
n° 282 de M^{me} Jeanne Marie PÉCOÏCH
du (2) 24 mai 1932 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 29 septembre 2022

Cachet de la Commune

Le Maire,



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

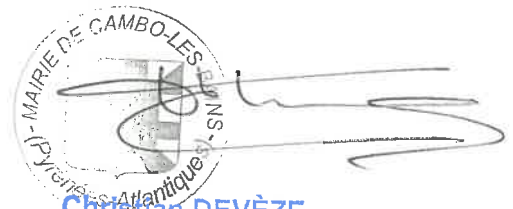
notifié à M Famille LABARTHE
domicilié à Breucq (Pyrénées-Atlantiques), place de la gare

copie du procès-verbal dressé le 29 septembre 2022 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) famille pyrénaïque
n° 10.5 de M Madame LABARTHE
du (2) 22 octobre 1948 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains
Le 29 septembre 2022
Le Maire,

Cachet de la Commune


Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Famille PUYO
domicilié à Cambo-les-Bains, Villa Henri Aldo

copie du procès-verbal dressé le 29 septembre 2022 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) famille PUYO
n° 293 de M monsieur Jean Marie Louis PUYO
du (2) 26 mai 1932 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

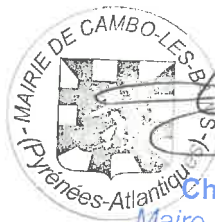
Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 29 septembre 2022

Cachet de la Commune

Le Maire,



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à Madame Pauline BIZET née CHARVIS

domiciliée à Paris 10^{ème} arrondissement, 6, rue des Martyrs

et Famille CHARVIS 17, rue Volat à Paris 15^{ème} arrondissement

copie du procès-verbal dressé le 29 septembre 2022 constatant
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle familiale
n° 998 de Madame Pauline BIZET née CHARVIS
du (2) 22 octobre 1968 située dans le cimetière communal, concession ayant plus
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 29 septembre 2022

Cachet de la Commune

Le Maire,



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession